

Décentralisation : Qui assurera demain les missions des Départements ?

En annonçant la disparition prochaine des Conseils Généraux, François Hollande déclare aujourd'hui le contraire de ce qu'il dénonçait lors de son arrivée à l'Élysée. Il reprend les mêmes arguments que ceux qu'utilisait Nicolas Sarkozy, en s'alignant sur les directives de "réduction des dépenses publiques" prônées par l'Union Européenne. Après le "moins d'État", c'est maintenant le "moins de services publics territoriaux" qui devient l'alibi d'une réduction drastique des dépenses publiques, sans mesurer l'impact catastrophique que de telles mesures ne manqueront pas d'avoir sur les citoyens, et notamment sur les populations les plus fragiles, déjà lourdement frappées par la crise, mais également sur tous les territoires ruraux. Depuis l'acte I de la décentralisation en 1982, ce sont bien les Départements qui ont assuré l'essentiel des missions sociales dont s'était délesté l'Etat, avec des personnels placés en contact direct avec la population pour assumer cette solidarité entre citoyens qui a permis d'assurer un rôle d'amortisseur social en préservant une égalité et une équité de traitement pour l'accès de chacun aux prestations élémentaires et aux missions de protection (Aide Sociale à l'Enfance, Prestation liées au Handicap, Fonds de solidarité pour le Logement, Allocation pour les personnes âgées, Revenu de solidarité active...)

Sans tirer aucun bilan (au mépris des engagements qui avaient été pris) de l'activité exercée et de la sauvegarde de ces missions par les personnels départementaux depuis 1984, le gouvernement recherche uniquement des économies financières, sans se soucier de la dégradation sociale qu'entraînerait inéluctablement la disparition ou la gestion éclatée et disparate de telles missions essentielles à la solidarité et à l'égalité des droits sur tous les territoires. Car au-delà de la disparition du cadre institutionnel des Conseils Généraux, la seule question qui doit être posée est bien celle du bilan et donc du devenir de toutes leurs missions : action sanitaire et action sociale, archives, laboratoires, bibliothèques, environnement, transports, voirie, SDIS, restauration scolaire, musées, tourisme, collèges, culture, parc de matériel, logement,et des personnels qui les assurent au quotidien avec une implication, un professionnalisme et un dévouement exemplaires !

Depuis 30 ans, malgré la baisse des compensations financières dues par l'État, ou le recul de celui-ci dans ses propres missions de complément (logement d'urgence, petite enfance, protection maternelle et infantile, politiques de prévention sanitaire...), les personnels territoriaux confrontés maintenant dans nombre de départements à des politiques d'austérité internes font face pour maintenir des missions de qualité aux usagers. Dans le même temps, personne ne peut nier que le transfert de certaines missions hier mal assurées par l'Etat, a conduit des Départements à engager des actions d'ampleur pour les développer au mieux de l'intérêt des populations (ainsi par exemple la reconstruction nécessaire de milliers de collèges industrialisés « légués » par l'Etat et faisant suite au dramatique incendie du collège Pailleron à Paris en 1973, qui avait fait vingt victimes dont seize enfants !)

Le SNUCLIAS-FSU refuse donc, qu'en l'absence de tout bilan des actes précédents de « décentralisation », de tout débat démocratique, le gouvernement qui s'est fait élire sur un tout autre mandat puisse annoncer une « disparition » pure et simple des Conseils Généraux. Si des réformes s'imposent, celles ci relèvent avant tout d'avancées législatives et réglementaires afin de moraliser la gestion des financements croisés autorisés par l'exercice de la clause générale de compétence, d'enrayer les phénomènes aggravés de clientélisme, de valoriser et de renforcer les statuts et la formation des personnels, d'accroître le pouvoir des citoyens dans les départements et les régions (referendum, proportionnelle, parité etc..)

Le SNUCLIAS-FSU défendra avec détermination et à tous les niveaux le devenir de toutes ces missions essentielles confiées aux conseils généraux, ainsi que les 365 000 agents départementaux qui les assurent au quotidien avec efficacité.

Paris le 26 mai 2014

Contacts : Didier Bourgoïn 06 80 32 33 27 ou Michel Angot 06 33 09 92 78